

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DE L'AVEYRON**

ADIL DE L'AVEYRON

Siège social : 7 place Sainte Catherine
12000 RODEZ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DE L'AVEYRON**

ADIL DE L'AVEYRON

Siège social : 7 place Sainte Catherine

12000 RODEZ

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'ADIL DE L'AVEYRON,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIL DE L'AVEYRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques d'importance significative » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 26 juin 2026



SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Christophe ALBOUY

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASS DEPART INFORMATION LOGEMENT AVEYRON

PLACE SAINTE-CATHERINE
12000 RODEZ

SIREN : 409.740.362

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	52 679	42 805	9 874	6 064
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	841		841	841
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	53 520	42 805	10 714	6 904
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				2 881
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	254 151		254 151	209 822
Charges constatées d'avance	9 034		9 034	9 804
Valeurs mobilières de placement	120 000		120 000	120 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	573 451		573 451	545 293
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	956 637		956 637	887 799
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 010 156	42 805	967 351	894 704

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	646 186	655 116
Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 270	- 8 930
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	641 916	646 186
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	641 916	646 186
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		41 165
Provisions pour charges	49 010	49 967
TOTAL PROVISIONS (III)	49 010	91 132
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 473	31 535
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	87 952	80 851
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	160 000	45 000
TOTAL DETTES (IV)	276 425	157 386
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	967 351	894 704

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	38 574	38 569
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	420 962	444 016
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	42 121	18 835
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	501 665	501 420
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	93 126	85 084
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	9 116	7 875
Salaires	294 471	297 996
Cotisations sociales	112 217	113 649
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 012	10 529
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	818	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	512 759	515 133
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 093	-13 713
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 927	9 151
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	7 927	9 151
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

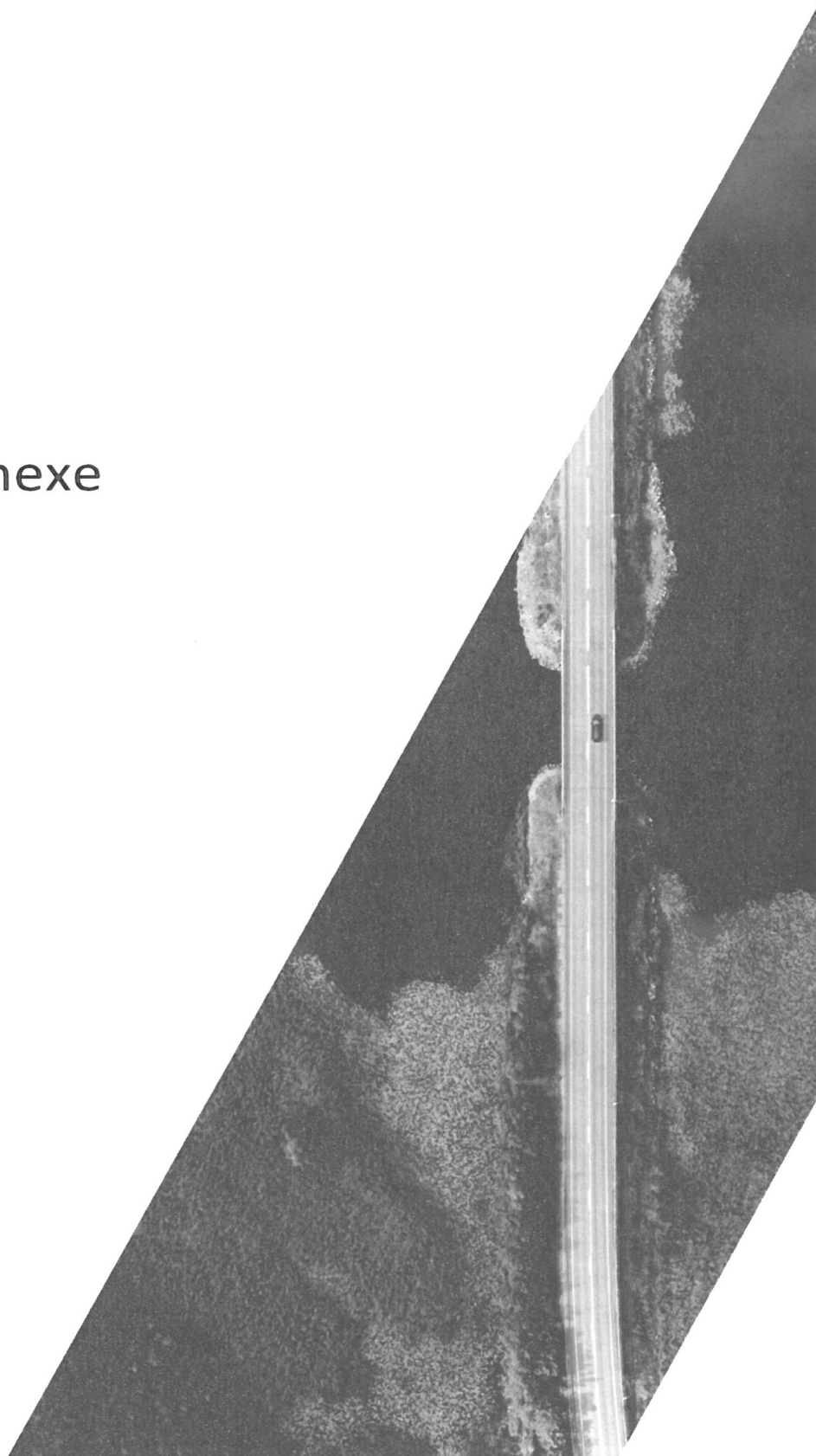
Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 927	9 151
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-3 166	-4 562
Produits exceptionnels (V)		156
Charges exceptionnelles (VI)		3 140
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 984
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 104	1 384
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	509 593	510 727
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	513 863	519 657
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-4 270	-8 930
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Documents additionnels



Adil de l'Aveyron

Annexe



Page : 17 / 30

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2025

ASS Adil de l'Aveyron

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètres des activités	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative	6
5	Principes et méthodes comptables	7
6	Informations relatives aux postes du bilan	8
7	Informations relatives au compte de résultat	11
8	Informations relatives à l'effectif	13

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- L'Association a pour objet principal de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat. Cette information doit donner à l'usager tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public que l'Association a pour but de favoriser est limitée à la seule information à l'exclusion de tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier avec ce public.
- L'Association a également pour objet le traitement des informations en retour sur la demande exprimée par le public et la diffusion, sous réserve du secret statistique, à tous les intéressés, notamment les membres de l'Association, les pouvoirs publics et les élus.
- Dans le cadre de son action d'intérêt général et de sa mission globale de « service public » dans le domaine du Logement et de l'Habitat, l'Association a vocation à entreprendre et réaliser toutes réflexions, études, recherches, démarches et missions opérationnelles, permettant d'atteindre les objectifs précités ou qui lui seraient confiés par des commanditaires, membres de l'association.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètres des activités

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Agrée par arrêté du Ministère en charge du logement, l'ADIL de l'Aveyron constitue un outil privilégié d'observation des problématiques du logement dans le département. Membre du réseau national animé par l'ANIL, elle contribue à la connaissance du marché, des mécanismes, qui le sous-tendent, des pratiques et des objectifs poursuivis par chacun de ses acteurs, des comportements et des demandes exprimées par les ménages. Elle en restitue les analyses et les données statistiques aux pouvoirs publics et à l'ensemble de ses membres.

L'Adil délivre dans ses bureaux à Rodez et dans ses permanences locales une information et un conseil gratuit, objectif et neutre sur toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement et à l'habitat.

Après avoir animé l'Espace Info Energie à partir de 2002, elle anime le Guichet Réniv Occitanie, relais d'information sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Les conseillers de l'Adil assurent le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat, répondent aux questions des citoyens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. Ils apportent des réponses pratiques sur la réalisation des travaux, conseillent les particuliers sur les travaux à réaliser en priorité et présentent les aides financières auxquelles ils ont droit.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines :

L'équipe est composée au 31 décembre 2025 d'un directeur, d'une employée administrative, de 7 conseillers dont 3 habitations et 4 rénovations énergétique

4 Faits caractéristiques d'importance significative

Conformément à l'article L123-16-1, nos comptes annuels ne comportent pas d'annexe mais la liste des informations prévues à l'Article 811-7 du règlement ANC 2014-03. Nos comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

La provision comptabilisée dans le compte 15180000 pour un montant de 41165 € au 01/01/2025 a été reprise en intégralité au vu de la renégociation des conventions avec l'organisme SIEDA.

5 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Notre entité a effectué un changement de méthode (voir faits caractéristiques d'importance significative)

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet. A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les immobilisations corporelles sont amorties de 3 à 10 ans selon l'immobilisation.

Il n'y a pas d'autres types d'immobilisations dans la société.

6.2 Actif circulant

Sont inscrit en compte subventions à recevoir les montants suivants :

- CAF :	34 500 €
- Département :	34 600 €
- Sieda :	58 500 €
- Rodez agglo :	126 500 €

Les charges constatées d'avance sont les suivantes :

- Assurances :	3 934 €
- Location parking :	4 445 €
- Autres :	655 €

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Parmi les fonds propres on retrouve seulement un compte de report à nouveau.

Ce compte a été mouvementé du montant du résultat de l'exercice précédent à savoir un mouvement débiteur de 8 930 €.

Début d'exercice : 655 116 €

Fin d'exercice : 646 186 €

6.4 Provision pour risques et charges

Notre entité provisionne ses engagements relatifs à un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes :

Nous avons opté pour La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé 64 ans,
- Taux d'actualisation : ...3,55 %,
- Le % retenu de cotisations est de 39%

La provision est à ce jour de 49 010 €, elle était sur l'exercice précédent de 49 967 €. La variation a été comptabilisé en reprise sur provisions pour 956 €.

6.5 Dettes

Les dettes sont au 31.12.2025 d'un montant de 116 425 €, elles se partagent entre :

- Congés payés :	46 207 €
- Fournisseurs et comptes rattachées :	28 473 €
- Organismes sociaux à payer :	41 745 €

7 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits

Les produits de l'exercice sont de 509 592 € et sont répartis entre :

- Cotisations :	38 574€
- Subventions :	420 962 €
- Produits financiers :	7 927 €
- Produits divers :	8 €
- Reprise de provision	42 121 €

En ce qui concerne les subventions :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.2 Charges

Les charges de l'exercice sont de 513 863 € et sont répartis entre :

- Charges externes :	93 125 €
- Impôts et taxes :	10 220 €
- Charges de personnel :	406 688 €
- Charges diverses de gestion courante :	4 €
- Créances des exercices antérieurs :	814 €

Les honoraires du commissaire aux comptes sont sur l'exercice 2025 de 3 851 €

8 Informations relatives à l'effectif

Le montant total des « *rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature* » n'est pas ici mentionnée car elle tendrait à donner une information individuelle.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « *compte financier* » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « *à l'engagement éducatif* ».

L'effectif salarié est composé de 1 cadre et 6 agents de maîtrise.

